

Extrait du registre des délibérations		
Délibération – Comité syndical du 22 juin 2026		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 15 VOTANTS : 15	PRESENTS : LAURENT PATUEL, MONIQUE NAGORNY, SOPHIE-ANNE SMILEVITCH, SEBASTIEN VIOLI, STEPHANE MARCHAIS, DANIEL DANGLARD, FREDERIC REY, GABRIEL VIARD-GAUDIN, TIFFANY BRUGNON, LUCILE FORLIN, THOMAS BANNAY, SANDRINE EMONET, PASCAL CHEVALLEREAU, PHILIPPE PRUD'HOMME ET EMMANUEL CHAPUIS EXCUSES : BERENICE LACOMBE, SIGRID PELISSET, LUCAS DA SILVA GOMES, JEAN-CLAUDE PAULY, LOUIS SOCQUET-CLERC, ABSENTS : FRÉDÉRIC JOGUET, CHRISTIAN EXCOFFON, PERRINE ARVIN BEROD, FRANCK PACCARD	VOTES : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSECTIONS : 0
CARTE DE COMPETENCE ADMINISTRATION GENERALE QUORUM : 11		
DATE DE LA CONVOCATION : 15/06/2026		

Secrétaire de séance : Monique NAGORNY
Rapporteur : Sandrine EMONET
Délibération n°26-24

Objet : CARTE ANIMATION - Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides du bassin versant de l'Arly : demande de subvention

Considérant l'orientation fondamentale n°6B du SDAGE 2022-2027 portant sur la préservation, la restauration et la gestion des zones humides sur le bassin Rhône-Méditerranée porté par l'Agence de l'Eau,

Considérant la programmation d'actions 2026 du SMBVA,

Considérant la modification du plan de financement liée à l'ajout de la prestation d'accompagnement des SEA 73 et 74, cette délibération annule et remplace la délibération n°25-66 du 18/12/2025 concernant la demande de subvention relative à la définition du plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant de l'Arly.

A l'échelle du bassin versant de l'Arly, 1 700 ha de zones humides de plus de 1 000 m², réparties en 340 sites ont été inventoriées, soit 2,6% de la surface du bassin versant. La quasi-totalité des ces espaces se situe en tête de bassin versant avec près de 95% des zones à plus de 900 m d'altitude. Ces zones sont recensées dans les inventaires départementaux des zones humides.

Plus des deux tiers des zones humides du bassin versant Arly présentent des signes de dégradation. Situés en milieu montagnard, ces espaces sont partagés avec d'autres activités : le pastoralisme, les domaines skiables, les surfaces urbanisées, dans certains cas ce partage d'usage peut conduire à la perturbation voir à la destruction de ces milieux.

Ainsi, l'enjeu majeur est de concilier usages actuels, développement économique et préservation de ces espaces sensibles.

Ces zones sont utiles compte tenu des services rendus :

- **Réservoir de biodiversité** : hébergent à l'échelle nationale : 30 % des espèces végétales menacées, la totalité des 43 espèces d'amphibiens métropolitains et 50 % des espèces d'oiseaux en dépendent pour accomplir tout ou partie de leur cycle de vie,
- **Réservoir et rétention des eaux** (fonction d'éponge) aussi utile en cas de crue ou d'étiage, contribution à la régulation du climat, stockage de carbone, épuration des eaux,
- **Approvisionnement en eau et production de matières premières** (bois, fibres, combustibles...),
- **Socioculturels** : bénéfices immatériels liés à ces milieux récréatifs, éducatifs...

Ces zones sont à préserver durablement, pour cela plusieurs outils existent :

- Intégration des zones humides dans les plans locaux d'urbanisme : PLU, SCOT,
- Mise en place de plans d'actions territoriaux des zones humides afin de concilier les usages actuels et la préservation de ces espaces,
- Travaux d'entretien et de restauration.

Plusieurs démarches ont été initiées sur le bassin versant, avec la commune de Praz sur Arly qui s'est engagée volontairement depuis 2017 dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action stratégique en faveur des zones humides, puis la commune de Megève, à partir de 2024. Ces plans d'actions ont permis la mise en œuvre d'actions concrètes de restauration des zones humides, alliant conciliation des usages agricoles et aussi touristiques.

Autre exemple, le travail de préservation et de valorisation de la tourbière des Saisies par le SIVOM des Saisies et l'ONF. Ce site dispose de plusieurs statuts de protection.

Enfin, la démarche de réalisation d'un plan d'action en faveur des zones humides réalisée sur les 4 communes du Beaufortain en 2020 par le SMBVA.

Afin de couvrir l'ensemble du bassin versant, il est proposé, comme validé dans la programmation 2026 du SMBVA, de réaliser un plan de gestion stratégique des zones humides à l'échelle du bassin versant de l'Arly.

Il s'agit d'une étude à l'échelle du bassin versant visant à définir les fonctions et services des zones humides du territoire, ainsi que les pressions auxquelles elles sont soumises afin d'identifier et prioriser les enjeux de restauration et de préservation des zones humides du bassin versant.

Le plan de gestion stratégique des zones humides constitue la première étape pour la mise en place d'une gestion de ces milieux à l'échelle du bassin versant. Il définit en concertation avec les acteurs, les objectifs de non-dégradation et de restauration des zones humides et de leurs fonctions (ressource en eau, expansion des crues, préservation de la qualité des eaux, production de biodiversité, production d'habitats pour les espèces...). Il planifie la politique de gestion des zones humides pour l'ensemble du bassin versant (gouvernance, maîtrise d'ouvrage, plan local d'actions ou de gestion, priorités, échéances, coûts). Les plans de gestion existants seront intégrés à cette démarche.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		Montant TTC
Plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant de l'Arly		60 000 €
<i>Investissement</i>		
Animation et expertise SEA73 / 74 - convention		6 700 €
Total		66 700 €
RECETTES		
Agence de l'eau	80%	53 360 €
Département de la Savoie	-	
Département de la Haute-Savoie	-	
SMBVA - autofinancement	20%	13 340 €
Total		66 700 €

